
Publication immédiate

23 mai 2008

Communiqué

Le Conseil accepte des recommandations pour retenir les femmes en pratique privée

Toronto, ON – Les femmes entrent dans la pratique privée en nombre record depuis plus de deux décennies. Cependant, elles quittent leur cabinet en grand nombre, généralement parce que la pratique privée n'est pas adaptée à leur réalité, qu'il s'agisse de maternité ou de la prise en charge d'une grande partie des responsabilités familiales.

Le Groupe de travail du Barreau du Haut-Canada sur la rétention des femmes en pratique privée a présenté son rapport final au Conseil le 22 mai, avec les résultats de ses dernières consultations auprès de la profession dans toute la province. Le Conseil a voté pour appuyer les neuf recommandations visant à améliorer la rétention des femmes et leur avancement dans la pratique privée.

Les consultations provinciales ont eu lieu entre mars et mai 2008. Pendant cette période, le Barreau a tenu des réunions dans toute la province – rencontrant des avocats et avocates de petits, de moyens et de grands cabinets, ainsi que des partenaires de gestion, des étudiants et étudiantes en droit et des présidents et présidentes d'associations juridiques à Toronto, Ottawa, Sudbury, Oakville, Kingston, Windsor, Thunder Bay, Orillia, Ajax et London. Environ 900 avocats, avocates, étudiants et étudiantes ont participé à ces rencontres et le Barreau a reçu plus de 55 soumissions écrites de personnes et de diverses organisations.

« Les personnes participant aux consultations ont réagi de façon très positive. Les stratégies recommandées pour retenir et faire avancer les femmes dans la pratique privée sont considérées comme importantes pour la profession dans son ensemble et pour le public. Les juristes autonomes et en petits cabinets sont le portail de l'appareil judiciaire pour la plupart des gens », affirme la conseillère du Barreau Bonnie Warkentin, coprésidente du groupe de travail qui a préparé le rapport.

Les recommandations comprennent la création d'un programme de congé parental pour les juristes autonomes et en petits cabinets, ainsi qu'un service de suppléants, deux des propositions les plus avant-gardistes du rapport. Le Conseil a également adopté une recommandation visant à créer le laboratoire Justicia dans lequel le Barreau travaillerait avec un groupe de grands et moyens cabinets dans la province pour mettre en œuvre des programmes visant à améliorer le taux de rétention des femmes.

« L'appui du Conseil à ces initiatives majeures nous permet de travailler avec des cabinets engagés à faire les changements nécessaires pour retenir les femmes en pratique privée et améliorer l'accès à la justice pour tous et toutes en Ontario », a déclaré la conseillère Laurie Pawlitzka, coprésidente du Groupe de travail du Barreau du Haut-Canada sur la rétention des femmes en pratique privée.

-30-

Source :

Geneviève Proulx (416) 947-5202, gproulx@lsuc.on.ca.

